

Les bénéficiaires de PC pris en entonnoir

Les récentes modifications en matière de subsides aux assurances maladies ont de grandes conséquences pour les personnes au bénéfice des prestations complémentaires et à l'aide sociale. En tant que représentant de ces bénéficiaires, l'Association jurassienne pour l'action sociale tient à signaler les dégâts collatéraux de cette fausse bonne idée.

En résumé : actuellement, c'était la prime la moins chère du modèle traditionnel qui était remboursée ce qui laissait plusieurs choix d'assurance possible, la personne étant ensuite libre de rester dans sa caisse et de prendre la différence à sa charge. Désormais, le Canton du Jura limite sa prise en charge à la prime la moins chère selon le modèle médecin de famille, ce qui implique un choix très restreint. Le montant maximal remboursé sera de CHF 435.-- contre CHF 480.-- auparavant. Les personnes concernées n'ont plus les moyens de prendre la différence à leur charge. Parmi les personnes concernées, une bonne partie font face à des troubles psychiques et ne sont pas forcément en contact avec un médecin de famille, mais avec un psychiatre qui remplit ce rôle. Obliger des personnes fragiles psychologiquement à transiter par un médecin de famille avant de consulter le spécialiste risque bien de faire effet contraire : d'une part augmenter les coûts dus à une consultation inutile chez le médecin de famille et, d'autre part, prendre le risque d'une impossibilité de suivre ces contraintes et donc de provoquer des sanctions que les personnes ne pourront pas assumer. Autre effet pervers : la quasi impossibilité pour les bénéficiaires d'avoir un médecin de famille en raison de la pénurie de généralistes disposés à accueillir de nouveaux patients.

Donner d'une main et reprendre de l'autre

Autre sujet en lien avec les subsides : l'amendement du Gouvernement qui propose de baisser de CHF 720'000.-- le montant pour les subsides pour contrebalancer l'acceptation par le peuple de la baisse fiscale. L'AJAS s'insurge contre cette manière de faire : reprendre d'une main ce qui a été accordé de l'autre. Pour les bas et moyens revenus, la baisse d'impôt acceptée par le peuple pourrait être compensée par la diminution des subsides. La baisse d'impôt risque donc bien de n'être profitable qu'à une certaine partie de la population. L'AJAS demande donc au Parlement de refuser cet amendement au budget 2020.

Le comité de l'AJAS
Décembre 2019